

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le 3 décembre à 20 heures
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 2

Nombre de pouvoir : 1

Date d'envoi de la convocation le 21 novembre 2024

Titulaires présents :

Vincent BOULNOIS, Hervé FERROUD-PLATTET, Eric DELHOMMEAU

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Françoise MUGNIER, Patricia MERMOZ, Gilles REY

Serge DEPLANTE, Jean-Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY

Titulaires absents :

Daniel ROCHAIX, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY

David DUBOSSON

Jean-François BRAISSAND

Alexis BUTTIN, Martine VIBERT

Suppléants présents prenant part aux votes : Sylvain BISTON, André VUACHET

Pouvoir :

M. Jean-François BRAISSAND donne pouvoir à M. Eric DELHOMMEAU

Madame Agnès BARILLIER a été élue secrétaire de séance.

Réf : D_D_002_24

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC
POUR L'OBSERVATOIRE SUIVI QUALITE DE L'EAU 2025**

Vers un réseau pérenne

Mis en place en 2021 à la suite du programme « Monitoring Optimisé » (2019-2020), l'observatoire de la qualité du Chéran a vocation à suivre son évolution dans le temps, à court, moyen et long terme. L'Observatoire mis en place en 2022-24 a été contraint par le manque de budget et de ressources au sein du syndicat, et par la stratégie mise en place pour les suivis du « Monitoring » (qui ne prenait pas la totalité du bassin aval).

Le principe d'un Observatoire, constitué d'un réseau de stations (sites) pérennes a été acté avec l'objectif de le constituer au plus près des besoins du Syndicat et des collectivités : les connaissances acquises permettront en effet d'identifier les pressions (pollutions par ex), vérifier leur diminution en fonction des actions réalisées, plus généralement de renseigner les effets des restaurations et travaux réalisés, et suivre la résilience du bassin aux effets du changement climatique.



Pour ces objectifs et également pour répondre aux attentes de l'Agence de l'eau, co-financier, l'Observatoire a été repensé, en termes de stations, paramètres, fréquences de suivi, et il est proposé de l'inscrire dans un cadre pluri-annuel.

Un observatoire 2025-2030 renforcé

Pour répondre à l'ensemble des objectifs, il est nécessaire d'augmenter le nombre de stations de suivi, ce qui entraîne une augmentation des coûts. Pour limiter cette augmentation et compte tenu des connaissances acquises jusqu'à présent, il a été décidé de considérer l'amont et l'aval du bassin versant comme deux entités : 10 stations seront positionnées sur chaque partie du bassin (amont Banges et aval Banges) et seront étudiées une année sur deux entre 2025 et 2030.

Cette démarche est justifiée par la taille du bassin, la longueur du Chéran, les différences de problématiques entre l'amont et l'aval et le nombre d'affluents ; elle avait été suggérée par l'Agence de l'Eau. Le secteur Haut Chéran (amont Banges) fera l'objet de la 1^e année de l'Observatoire en 2025, ce qui permettra de caractériser la situation du Haut Chéran avant les travaux de restauration de la confluence du Nant d'Aillon.

L'objectif de l'opération est de jouer un rôle d'alerte en détectant le plus tôt possible les anomalies de qualités qui traduisent un début de dégradation pour permettre de réagir avant que l'état de conservation ne soit affecté et d'informer en continu sur l'efficacité des actions.

Le Montant prévisionnel de l'opération sous maîtrise d'ouvrage SMIAC s'élève à 70 728 € TTC pour 2025 et 101 208 € TTC avec les options.

Le plan de financement prévisionnel 2025 s'établit comme suit :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	50%	35 364 €
SMIAC	50%	35 364 €
TOTAL		70 728 €

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

DECIDE

Votants	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

- 1) **DE VALIDER** le plan de financement tel que mentionné ci-dessus,
- 2) **D'AUTORISER** le Président à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau RMC et de tout partenaire potentiel et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Le Président,
Yohann TRANCHANT



La secrétaire de séance
Agnès BARILLIER